



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention entre la commune de Pontivy et l'association Espace Autonomie Santé Centre Bretagne

DEL-2020-117

Numéro de la délibération : 2020/117

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, autres actes de gestion du domaine public

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 14/12/2020

Date de convocation du conseil : 08/12/2020

Date d'affichage de la convocation : 08/12/2020

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Était absente : Mme LE TUTOUR Maryvonne

Convention entre la commune de Pontivy et l'association Espace Autonomie Santé Centre Bretagne

Rapport de Véronique DELMOULY

Les associations Pondi CLIC et sa région et Réseau Palliatif Centre Bretagne doivent fusionner avec effet au 1^{er} janvier 2021 pour devenir l'association Espace Autonomie Santé Centre Bretagne.

La convention passée entre la commune et l'association Pondi CLIC et sa région approuvée par délibération du 23 janvier 2017, modifiée par un avenant n°1 approuvé par délibération du conseil municipal du 29 avril 2019, sera donc caduque. La convention passée entre la commune et l'association Réseau Palliatif Centre Bretagne approuvée par délibération du 11 décembre 2017 sera donc caduque.

La nouvelle association occupera donc un bâtiment et son annexe cadastrés section BC 357 situé 3 quai des Récollets (anciennement occupés par l'association Pondi CLIC et sa région) et un bâtiment cadastré section BC 357 situé 1 quai des Récollets (anciennement occupé par l'association Réseau Palliatif Centre Bretagne).

L'association Pondi CLIC et sa région, par l'effet de la convention originelle et de son avenant, bénéficiait d'une dispense de loyer courant du 1^{er} février 2017 au 31 décembre 2024. Le loyer de référence mensuel était fixé à 617,10€. La dispense de loyer a été appliquée pour prendre en compte les coûts d'investissement assurés par l'association dont le bilan s'établit à 98 481€.

L'association Réseaux Palliatifs Centre Bretagne par l'effet de la convention originelle bénéficie d'une dispense de loyer courant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. Le loyer de référence mensuel était fixé à 250€. La dispense de loyer a été appliquée pour prendre en compte les coûts d'investissement assurés par l'association dont le bilan s'établit à 27 319,31€.

Une dispense de loyer est demandée par la nouvelle association pour les travaux devant être réalisés dans le bâtiment situé 1 quai des Récollets, dispense de loyer devant courir jusqu'au 31 décembre 2024. Le coût des travaux est évalué à 23 000€, le détail de ceux-ci étant précisés dans le projet de convention.

Nous vous proposons :

- D'approuver la convention avec l'association Espace Autonomie Santé Centre Bretagne
- D'autoriser Madame la maire à signer la convention

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 15 décembre 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**